



Divorce (procédure trop longue)

Par **michele_old**, le **11/06/2007** à **20:16**

peut-on changer d'avocat en cours de procédure ? J'ai l'aide juridictionnelle et la procédure de divorce depuis deux ans. Aucune nouvelle de la part de l'avocat actuel. A quel moment la conciliation a-t-elle lieu ?

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:09**

Bonjour,
Deux ans je dois malheureusement vous annoncer que ce n'ai un délai si long...
Tout dépend en réalité de la procédure. Les audiences sont souvent reportées pour telle ou telle raison...
Vous pouvez changer d'avocat, bien sûr, c'est votre droit le plus stricte. La difficulté est qu'avec l'aide juridictionnelle il n'est pas facile de trouver un avocat pour vous défendre. Vous risquez de faire trainer la procédure encore plus... Mais si vous estimez votre avocat négligent, vous pouvez en changer...
Si vous n'avez pas de nouvelles, vous pouvez aussi en demander. Par expérience je sais que les avocats sont souvent très occupés. Rien ne vous empêche de téléphoner pour avoir des nouvelles de la procédure.